

A ce moment-là, le ministre a déclaré qu'il présenterait dans quelques jours un rapport à la Chambre au sujet des mesures projetées par le gouvernement. Je demanderais au ministre s'il est maintenant prêt à répondre à la Chambre.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, dans la province de Québec, il semble que la situation que le député vient de décrire se soit parfois reproduite. En ce qui a trait à l'inquiétude des producteurs quant à l'augmentation des frais de transport, cette question ne relève pas de la juridiction fédérale. Aucune juridiction fédérale ne peut empêcher les usines de fabrication d'augmenter le prix du transport.

Comme je l'ai signalé lorsque j'ai annoncé la nouvelle politique, la participation du gouvernement fédéral au programme de subvention permet aux fabricants de payer \$3.25 les 100 livres. Les producteurs doivent prendre l'initiative de s'organiser afin d'empêcher des mesures auxquelles ils s'opposent s'ils le désirent, et cette question relève de la juridiction provinciale.

**M. Graftey:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A l'avenir, lorsque le gouvernement établira une politique de subvention à la production laitière, le gouvernement pourrait-il s'assurer que cette politique convienne aux besoins de chaque agriculteur? Je suis sûr que le gouvernement veut que tous les agriculteurs en bénéficient.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question de pure forme.

**M. Graftey:** Cette affaire ne devrait-elle pas être à l'avantage de l'agriculteur et de l'individu?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—A PROPOS D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Pourrait-il nous dire s'il a reçu une demande récente du ministre de la Justice du Québec, en vue d'obtenir une enquête royale nationale sur le crime organisé? Dans le cas de l'affirmative, le ministre donnera-t-il suite à une telle demande?

**L'hon. Lucien Cardien (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, personnellement et d'une façon officielle, je n'ai jamais reçu une

requête du ministre de la Justice du Québec relativement à une enquête royale sur le crime organisé.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a eu des rapprochements assez étroits avec le gouvernement provincial à Sorel, récemment, pour recevoir une demande officieuse?

**M. l'Orateur:** Cette question n'est pas recevable.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La question n'a pas été acceptée. L'honorable député ne peut donc continuer à traiter d'une question jugée irrecevable.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, ma question ne fait pas suite à celle du député de Lapointe, mais plutôt à celle du député de Chapleau.

[Plus tard]

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice?

Tout à l'heure, l'honorable ministre répondait au député de Chapleau (M. Laprise), disant qu'il n'y avait pas eu de demande officielle de la part de la province de Québec relative à l'organisation d'une enquête sur le crime organisé. Or, à l'occasion des conférences fédérales-provinciales et, en l'occurrence, de la dernière entre les divers ministres de la Justice au Canada, ne fut-il pas à ce moment-là question d'organiser une telle enquête pour poursuivre ou découvrir le crime organisé au Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député soumet une argumentation et pose une question qui a trait à des événements passés depuis déjà quelque temps. Je ne crois pas que la question puisse être posée de telle façon.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je vous dois—et vous savez combien respectueux je suis—l'honorable ministre de la Justice répondait tout à l'heure qu'il n'avait pas reçu de demande. Or, je lui demande simplement s'il en a été question à l'occasion de la dernière conférence fédérale-provinciale.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La première question était acceptable et l'honorable ministre y a répondu. La deuxième question ne l'est pas et l'honorable ministre ne devrait pas y répondre.